



# ASSEMBLÉE NATIONALE

## 8ème législature

### Exercice de la profession

Question écrite n° 16021

#### Texte de la question

Reponse. - amelioration de la concurrence n'a pas reussi, en effet, a clarifier la definition du monopole de la profession de geometre expert et a contribue a entretenir le conflit qui perturbait, depuis de nombreuses annees, les professions du domaine de la topographie. Mais la concertation conduite avec les professionnels, tout au long de l'annee 1987, a permis le depot puis l'adoption d'une proposition de loi devenue la loi no 87-998 du 15 decembre 1987 visant a garantir le libre exercice de la profession de geometre-expert. Cette loi, tout en assurant la protection du consommateur pour les actes lies a la definition des droits attaches a la propriete fonciere, laisse jouer la concurrence pour les travaux topographiques non directement lies a cette definition.

#### Texte de la réponse

Reponse. - amelioration de la concurrence n'a pas reussi, en effet, a clarifier la definition du monopole de la profession de geometre expert et a contribue a entretenir le conflit qui perturbait, depuis de nombreuses annees, les professions du domaine de la topographie. Mais la concertation conduite avec les professionnels, tout au long de l'annee 1987, a permis le depot puis l'adoption d'une proposition de loi devenue la loi no 87-998 du 15 decembre 1987 visant a garantir le libre exercice de la profession de geometre-expert. Cette loi, tout en assurant la protection du consommateur pour les actes lies a la definition des droits attaches a la propriete fonciere, laisse jouer la concurrence pour les travaux topographiques non directement lies a cette definition.

#### Données clés

**Auteur :** [M. Vasseur Philippe](#)

**Circonscription :** - UDF

**Type de question :** Question écrite

**Numéro de la question :** 16021

**Rubrique :** Geometres

**Ministère interrogé :** équipement, logement, aménagement du territoire et transports.

**Ministère attributaire :** équipement, logement, aménagement du territoire et transports.

#### Date(s) clé(s)

**Question publiée le :** 5 janvier 1987, page 23

**Réponse publiée le :** 15 février 1988, page 716